

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 466 Subvention à l'association Les Gens d'Uterpan (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Gens d'Uterpan, 144 avenue de Flandre (19^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 19 septembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 euros, dont 1.000 euros sur proposition de la Mairie du 11^e arrondissement et 1.000 euros sur proposition de la Mairie du 13^e arrondissement, est attribuée à l'association Les Gens d'Uterpan, située 144 avenue de Flandre (19^e), pour le soutien de la diffusion du projet Audience, du 25 mai au 17 juin 2001 dans les 9^e, 10^e, 11^e, 13^e, 18^e et 19^e arrondissements. X03000 ; 2011_00762 ; 19963 ;

Article 2 : La dépense correspondante, soit 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 33, nature 6574, Ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.